



Majoration d'une amende réglée .

Par **Emca82**, le **22/09/2013** à **22:43**

Bonsoir ,

tout d'abord je tiens à remercier l'ensemble des personnes participant à la vie de ce forum.

Comme indiqué dans titre j'ai été verbalisé en aout 2012 pour excès de vitesse.

Cette amende à été réglée par timbre amende dans les délais , cependant un an après je reçois un courrier m'informant que je ne me suis pas acquitté de cette contravention. Je conteste automatiquement l'amende en envoyant un courrier à l'OMP et en faisant une copie de l'original (partie à conserver).

L'OMP me retourne un courrier, me demandant l'original de la partie à conserver , que j'envoi et je me retrouve avec une procédure de saisie sur salaire pour un montant de 375 €.

J'ai renvoyé il y'a trois mois un courrier rassemblant l'ensemble des pièces justificants du paiement de l'amende initiale :

relevé de compte

copie de la "partie à conserver" (l'original étant dans les mains de l'OMP)
ensemble des courriers adressés à l'OMP.

Je reste sans réponse, condamné deux fois pour une faute avec le fort sentiment d'avoir été traité comme un vulgaire délinquant.

Je ne souhaite pas en rester la et souhaiterais connaitre les démarches possibles pour obtenir un remboursement de la somme engagée.

Merci par avance pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **23/09/2013** à **10:32**

Bonjour,

Comment avez-vous envoyé le paiement ? En courrier simple ou en recommandé ?

Par **Emca82**, le **23/09/2013** à **18:45**

Bonjour ,

Règlement du pv par timbre amende en envoi postal simple.

J'ai conservé le second volet, envoyé ensuite à la demande de M. L'OMP.